

Appel à projets

7^{ème} BIG Biennale Infernale des espaces d'art et collectifs artistiques de Genève

**02 – 06 juin 2027
plaine de Plainpalais
– Genève**

préambule

Le mot enfer vient du latin infernum, qui signifie littéralement « ce qui est en dessous » ou « ce qui est d'en bas ».

Une biennale pour dire et montrer ce qui se terre, ce qui se cache, ce qui se tait, ce qui patiente, ce qui en nous, dans nos corps, nos pensées, nos émotions, dans nos ventres, se nourrit, tremble et se forge sous les pressions et les signes du monde. L'artiste défie le statu quo pour cultiver l'insoluble, son axe, son intuition. Ici est le résultat d'une sensibilité particulière aux messages alentour. Un cri, un poème, une comptine, un hurlement, une parole. La Biennale Infernale souhaite être un portail vers nos enfers, nos intérieurs, là où les raisons qui font trembler nos cellules se cachent et se terrent. Là où réside notre nécessité de créer.

Sur la plaine, pour cette Biennale Infernale des espaces d'art et collectifs de Genève, nous invitons à parler de ce qui est là, en dessous, en-deçà, juste avant ou après la lumière.

1_contexte

Depuis 2015, la BIG, pensée autant comme une structure d'exposition que comme un lieu d'échanges, de rencontres et de fêtes, s'ancre dans le paysage genevois comme un moment fort de communion et de convergence autour de l'art contemporain. Cet événement fédérateur d'envergure met en lumière le foisonnement artistique de la scène culturelle genevoise en offrant une vitrine exceptionnelle aux pratiques artistiques régionales. En invitant les espaces d'art et les collectifs à sortir de leurs lieux de production et d'exposition pour s'installer au cœur de la ville, la Biennale entend aussi questionner les relations qui existent entre l'art, les publics et le tissu urbain. La BIG favorise la création, l'expérimentation et la recherche artistique en permettant la rencontre et la transmission entre les artistes, les acteur·ice·x·s culturel·le·x·s participant·e·x·s et les publics. Elle rappelle alors qu'une scène dynamique a besoin de moyens et de lieux pour exister.

Depuis sa création, la BIG fonctionne comme un rassemblement et une installation participative activée par un pan entier de la culture locale. À chacune de ses éditions, la BIG investit un nouveau lieu, toujours dans l'espace public, et veille à mettre la singularité de son emplacement en valeur.

2_ une Biennale Infernale à Plainpalais

La Biennale Infernale des espaces d'art et collectifs artistiques de Genève se tiendra sur la plaine de Plainpalais, du 2 au 6 juin 2027, là où elle est née en 2015. Ce retour aux sources n'a pourtant rien d'un geste nostalgique : il marque la volonté de réinvestir l'une des places centrales de la ville et d'y rendre visibles les pratiques artistiques qui se développent le plus souvent dans ses marges. Champ de foire, lieu de rassemblements populaires, de fêtes, de manifestations et de passages, la plaine devient le terrain d'une occupation temporaire, flamboyante, bruyante et visible.

Loin de considérer l'enfer comme un décor ou un imaginaire spectaculaire, la Biennale Infernale l'aborde comme un mouvement, un changement d'état. Elle invite à observer ce qui est souterrain et émerge. La BIG s'intéresse à ce qui échappe, ce qui ne trouve pas toujours sa place.

En 2027, la BIG adopte un format volontairement resserré : 5 jours de rassemblement, pour offrir à la scène alternative et émergente genevoise un cadre de collaboration où se réaffirment la puissance collective et la force créatrice des pratiques artistiques indépendantes. Cette édition intervient également à un moment charnière de son histoire. Les quatre années de conventionnement avec la Ville de Genève et la subvention pluriannuelle de trois ans du Canton de Genève arriveront à leur terme fin 2027. La BIG doit engager une réflexion de fond sur son avenir et ses conditions d'existence.

3_ infrastructure et protocole architectural

Pour sa 7ème édition, la BIG revient s'implanter sur le triangle sud de la plaine de Plainpalais. Elle conçoit et réalise son infrastructure en partenariat avec le collectif GALTA.

Le collectif GALTA s'intéresse particulièrement aux architectures provisoires, marginales ou menacées de disparition. Sa pratique accorde une place centrale au réemploi, envisagé à la fois comme une ressource constructive et comme un support narratif. Son implication directe dans la réalisation des projets lui permet d'adapter la conception aux matériaux disponibles, aux contraintes du chantier et aux usages du lieu. La forme de l'infrastructure se dessinera au fil de la collecte des matériaux, en fonction des ressources disponibles. Certains éléments peuvent toutefois d'ores et déjà être garantis et sont détaillés dans les différentes manières de participer (p. 5).

4_ critères d'inscription

L'appel à projets est ouvert uniquement aux collectifs de curation, aux collectifs artistiques, aux associations ou aux espaces d'art actifs dans le domaine des arts visuels et basés sur le territoire du Grand Genève (Canton de Genève, district de Nyon, départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain).

Est entendu comme collectif un groupe d'au minimum deux personnes.

Chaque personne ne peut participer qu'avec un seul collectif/espace d'art.

La participation à la BIG n'est pas ouverte aux artistes participant seul·e·x·s.

5_ délais et fonctionnement

Les inscriptions sont à soumettre d'ici le 09 novembre 2026 inclus (23h59).

Les inscriptions hors délai et/ou ne respectant pas l'ensemble des critères énoncés ne seront pas prises en considération.

Un contrat établi entre la BIG et le collectif, l'association et/ou les porteur·euse·x·s de projet précisera les engagements des parties.

6_ modalités de participation

Cette année, l'appel à projets se déploie selon trois modalités de participation distinctes, définies selon le degré d'investissement souhaité des espaces d'art et collectifs. Les porteur·euse·x·s de projet sont invité·e·x·s à choisir le cadre de participation qui correspond le mieux à la nature de leur projet et à leurs possibilités d'implication.

modalité 1: production

Le projet s'inscrit dans le champ des arts visuels.

La forme du projet est libre: exposition, performance¹, projection, art culinaire, installation, etc.

projet et présence

- L'œuvre présentée est une création originale pour la BIG.
- Le projet doit être visible durant les 5 jours de Biennale.
- Présence obligatoire d'au moins une personne du collectif/de l'espace d'art sur le site 2 heures par jour².

budget de production et honoraires

- Budget séparé entre frais de production (jusqu'à 1200 CHF sur justificatifs³, remboursés en un seul règlement ou sur bons de commande) et honoraires de conception forfaitaire (1500 CHF).

documents à fournir

- Dossier explicatif du projet complet et précis: présentation d'un budget comprenant les honoraires des artistes et porteur·eus·e·x·s de projet, une description du projet détaillée accompagnée d'illustrations et une fiche technique.
- Bref paragraphe présentant l'ancrage de la structure/des membres du collectif sur le territoire genevois ainsi que dans le milieu des arts visuels.
- Attestation d'affiliation à l'OCAS pour les associations ou attestations d'indépendant·e·x·s des participant·e·x·s.
 - Les attestations sont requises lors de l'inscription. Le montant correspondant aux honoraires sera versé sur la base d'une facture de la part de l'espace d'art/des membres du collectif.
 - Les collectifs dont les membres ne sont pas indépendant·e·x·s ni rattaché·e·x·s à une association affiliée à l'OCAS peuvent également choisir ce cadre de participation. Dans ce cas, la BIG collabore avec la coopérative Meriweza pour formaliser l'engagement des participant·e·x·s via la location de service.
- RC d'association ou RC personnelle des membres du collectif (ou offre de RC si celle-ci n'est pas encore contractée) couvrant la période du 18 mai au 10 juin 2027.

Ce cadre de participation est limité à 20 projets sur sélection de la coordination.

¹ Pour les performances: il est nécessaire d'imaginer un témoin qui puisse précéder et succéder la performance (costume, objet, texte, vidéo, archive, photographie, signal sonore, etc.). Ce témoin sera présent sur le site de la BIG durant toute la durée de l'événement.

² Créneau de 2h entre 16h et 22h, à définir avec le pôle médiation.

³ Sont considérés comme des justificatifs: quittance d'achat de matériaux/outils, quittance manuscrite d'un particulier, prestations externes, frais de déplacement, frais de bouche, etc.

modalité 2 : co-production

Le projet s'inscrit dans le champ des arts visuels.

La forme du projet est libre: exposition, performance⁴, projection, art culinaire, installation, etc.

projet et présence

- L'œuvre présentée est une œuvre existante, une adaptation d'une œuvre existante ou une création originale pour la BIG.
- Le projet doit être visible durant les 5 jours de Biennale.
- La présence des participant·e·x·s n'est pas obligatoire sur le site durant les 5 jours.

budget de production

- Budget de co-production (jusqu'à 1200 CHF sur justificatifs⁵, remboursés en un seul règlement ou sur bons de commande).

documents à fournir

- Explicatif du projet et fiche technique (1 page A4 maximum).
- Bref paragraphe présentant l'ancrage de la structure/des membres du collectif sur le territoire genevois ainsi que dans le milieu des arts visuels.
- RC d'association ou RC personnelle des membres du collectif (ou offre de RC si celle-ci n'est pas encore contractée) couvrant la période du 18 mai au 10 juin 2027.

Tous les dossiers soumis dans cette catégorie et respectant l'ensemble des critères énoncés seront acceptés sans sélection dans la limite des places disponibles.

modalité 3 : intervention ponctuelle

La forme de l'intervention est libre pour autant qu'elle s'inscrive dans le champ des arts visuels.

projet et présence

- La proposition est une intervention ponctuelle avec un début et une fin définie: atelier(s), performance unique, conférence/discussion, live painting, show, déambulation, visite guidée, intervention participative, etc.
- Ce cadre de participation est ouvert à des projets déjà existants et/ou réalisés dans le passé.

budget de co-production et cachet

- Cachets nets entre 150 CHF et 1500 CHF. Les montants des cachets seront fixés en fonction du nombre d'inscrit·e·x·s et de la nature des projets.

documents à fournir

- Explicatif du projet et fiche technique (1 page A4 maximum).
- Bref paragraphe présentant l'ancrage de la structure/des membres du collectif sur le territoire genevois ainsi que dans le milieu des arts visuels.
- RC d'association ou RC personnelle des membres du collectif (ou offre de RC si celle-ci n'est pas encore contractée) couvrant la période du 18 mai au 10 juin 2027.

⁴ Pour les performances: il est nécessaire d'imaginer un témoin qui puisse précéder et succéder la performance (costume, objet, texte, vidéo, archive, photographie, signal sonore, etc.). Ce témoin sera présent sur le site de la BIG durant toute la durée de l'événement.

⁵ Sont considérés comme des justificatifs: quittance d'achat de matériaux/outils, quittance manuscrite d'un particulier, prestations externes, frais de déplacement, frais de bouche, etc.

7_ manières de participer

espace d'exposition collectif

caractéristiques de l'espace :

- espace partagé couvert de 180m²
- surface au sol: 10 espaces de 8m² et 8 espaces de 10m²
- présence d'un sol surélevé
- présence d'une toiture légère
- hauteur : à définir – minimum 2m
- présence d'un dispositif de fermeture nocturne général de l'espace
- éclairage (des lumistils orange, rouge et blanc sont envisagés)
- alimentation électrique

Cet espace est pensé pour présenter des œuvres pouvant coexister et/ou dialoguer avec d'autres propositions artistiques.

La BIG ne fournit pas de supports d'accrochage, de tables, de socles et de mobilier.

D'autres équipements techniques sont susceptibles d'être ajoutés après analyse des projets.

espace d'exposition individuel

caractéristiques de l'espace :

- surface au sol: 14 espaces de 8m² et 6 espaces de 16m²
- hauteur : 2,5m
- présence de montants verticaux
- présence de parois permettant l'accrochage
- espace couvert et/ou ombragé et/ou abrité de la pluie (à choix)
- possibilité d'ajouter des éléments d'accrochage, en concertation avec l'équipe infrastructure
- possibilité de construire un sol spécifique, sous réserve de validation par l'équipe en charge des infrastructures
- présence d'un dispositif de fermeture nocturne général de l'espace pas de sécurisation individuelle des espaces
- éclairage (des lumistils orange, rouge et blanc sont envisagés)
- alimentation électrique

La BIG ne fournit pas de supports d'accrochage, de tables, de socles et de mobilier.

D'autres équipements techniques sont susceptibles d'être ajoutés après analyse des projets.

participation en autonomie

La BIG propose également des modalités de participation permettant aux collectifs de développer un projet en dehors des espaces délimités au sol.

plusieurs formats sont possibles :

- projet autonome situé hors de l'infrastructure de la BIG et implanté sur le triangle sud de la plaine de Plainpalais : installation, sculpture, espace d'ombrage, cabane, etc.
- déambulation
- dispositif mobile
- performance

Les projets en autonomie peuvent prendre place directement sur le ghorr (revêtement minéral rougeâtre) ou sur des plateformes en bois disposées sur la Plaine de Plainpalais.

Dans tous les cas, les contraintes spécifiques liées à l'occupation de la Plaine de Plainpalais devront être respectées. (voir pp. 7-8)

Les modalités techniques et les éventuels équipements mis à disposition seront précisés en fonction des projets.

plateforme scénique

Cette plateforme est conçue pour accueillir des conférences/discussions, enregistrements de podcasts, performances, shows, propositions scénographiques, etc.

caractéristiques de la scène :

- surface : 30 m²
- dimensions : 6mx5m
- scène couverte
- hauteur sous arceau : env. 3,5m
- hauteur plancher : env. 30cm
- spots lumineux orientés vers le sol et la structure couverte
- système de sonorisation

Les équipements techniques spécifiques seront précisés ultérieurement.

au sein de divers espaces de la BIG

Ces espaces sont pensés pour accueillir des ateliers, des conférences/discussions ainsi que des formats de médiation, des enregistrements de podcasts, des interventions participatives, des performances ou lectures, avec des besoins techniques limités.

Deux configurations sont possibles :

configuration assise

- capacité : environ 20 personnes
- mise à disposition de tables et chaises
- pas de sonorisation

configuration au sol (sur coussins)

- capacité : environ 20 personnes
- sonorisation possible

8_ technique

La Biennale se déroule en extérieur, sur le triangle sud de la Plaine de Plainpalais. Le sol est principalement constitué de gorrh. Pensez à ces conditions dès la conception de votre projet.

Des directives précises en termes de décibels et d'horaires seront communiqués ultérieurement.

circulation sur la plaine de Plainpalais

- Un document avec les zones de circulation et de dépose autorisées ainsi que les horaires de circulation autorisés sera transmis avant le début du chantier.
- Autorisation de circulation sur les chemins en béton.
- Tolérance pour les passages ponctuels sur le gorrh, à la vitesse du pas, sans virage brusque.

œuvres, matériel et affaires personnelles

- Les œuvres, le matériel et les affaires personnelles sont sous la surveillance et la responsabilité des participant·e·x·s⁶.
- Des espaces de stockage seront disponibles. Les dimensions et l'usage de ces espaces de stockage seront communiqués ultérieurement.

ancrage et fixation

- Possibilité de planter des pieux dans le gorrh jusqu'à 1,4m de profondeur et de lester.
- En cas d'intempéries, les surfaces de prises au vent doivent pouvoir être retirées/démontées rapidement.

protection du sol

- Interdiction de creuser le sol, d'enterrer des câbles ou d'altérer le sol.
- Le gorrh doit être protégé de toute dégradation (huile, peinture, etc.).

électricité

- Électricité disponible sur l'ensemble du site
- Raccordements supplémentaires (rouleaux, multiprises, adaptateurs) non fournis.
- Wattage maximum 2000w, les valeurs limites seront communiquées ultérieurement.
- Les leds et le matériel en bon état sont à privilégier.

démontage

- Présence d'une ressourcerie pour la récupération de matériaux en bon état.
- L'emplacement doit être laissé parfaitement propre. Tous les déchets, notamment mégots de cigarettes, canettes en aluminium, sciure, paille et autres détritiques, devront être intégralement évacués.
- Des bennes seront à disposition pour les matériaux non récupérables.

dispositifs particuliers

- Les projets intégrant du feu ou du gaz, les structures de plus de 2,5m de haut et les dispositifs aériens nécessitent des autorisations spécifiques.
- Ces projets seront traités au cas par cas selon les autorisations délivrées par la Ville. L'équipe de coordination peut ainsi se voir dans l'obligation de refuser certains projets.

⁶ Les participant·e·x·s seront amené·e·x·s à signer une décharge engageant leur responsabilité sur les points suivants : pertes, vols, dégradation des installations dans l'espace public, respect des normes de construction. La BIG ne pourra être tenue responsable pour toute éventuelle dégradation des œuvres et matériels, ainsi que pour les pertes et vols d'objets. La signature de ce document sera obligatoire pour participer à la Biennale.

09_calendrier

2026

octobre

18.10.2026

Une permanence à des destination des collectifs et espaces d'art souhaitant répondre à l'appel à projets aura lieu le dimanche 18 octobre 2026 entre 16h et 18h à l'Usine au Zoo, 4 Place des Volontaires, 1204 Genève

novembre

09.11.2026

Clôture de l'appel à projets à 23h59

2027

février

au cours du mois

Rendez-vous individuels obligatoires avec les collectifs et espaces d'art participants. Les heures et lieux précis des rendez-vous individuels seront communiqués à l'avance aux adresses e-mails fournies lors de l'inscription.

mai

29.05.2027

Début du montage participant·e·x·s

juin

du 02 au 06.06.2027

Biennale Infernale

07.06.2027

Journée de démontage participant·e·x·s (8h-20h)

10_inscription

Lien du formulaire d'inscription: <https://forms.fillout.com/t/vvR1myBmk1us>

Le formulaire en ligne doit être complété entièrement et transmis au plus tard avec toutes les annexes **le dimanche 09 novembre à 23h59**.

11_contact

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez nous écrire à:
coordination@bigbiennale.ch

12_annexes

plan masse



BIG

adresse du projet
Plaine de Plainpalais

requérant.e.s
Équipe BIG

DOCUMENT

descriptif
Plan masse

echelle
1 : 1000

date
02.10.26

format
A4

INFOS ET LEGENDES

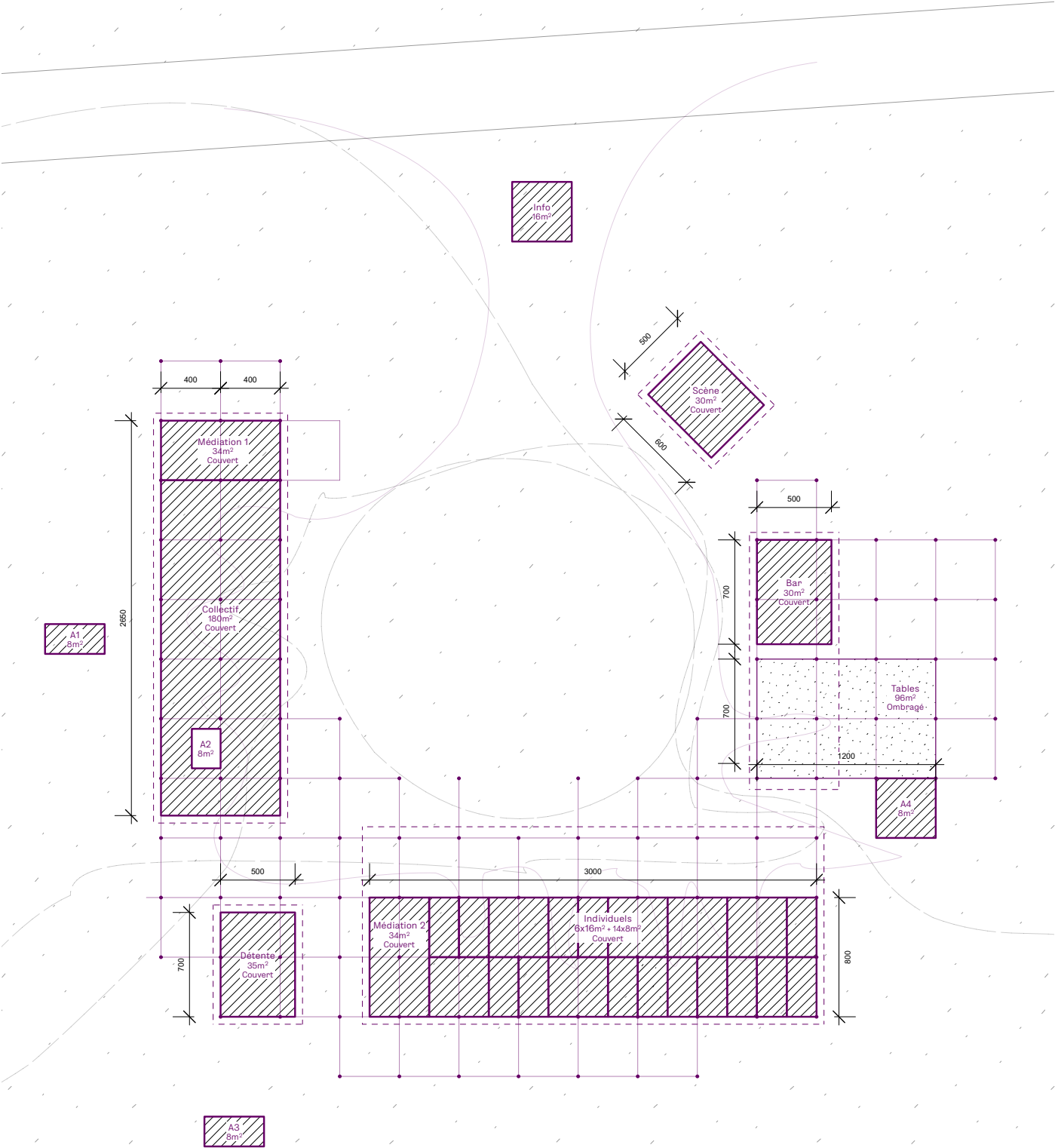
	Toitures	800m ²
	Planchers	580m ²
	Serres	8316ml -si 4x4m larg.

GALTA

Clos de la Fonderie 7
1227 Carouge

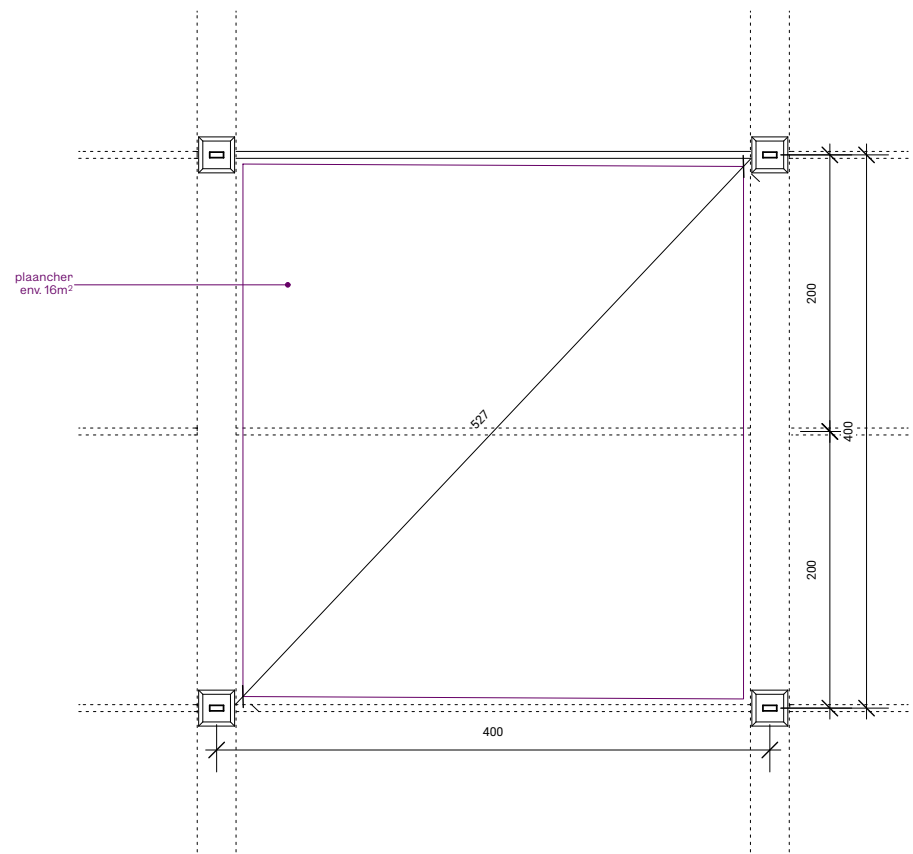
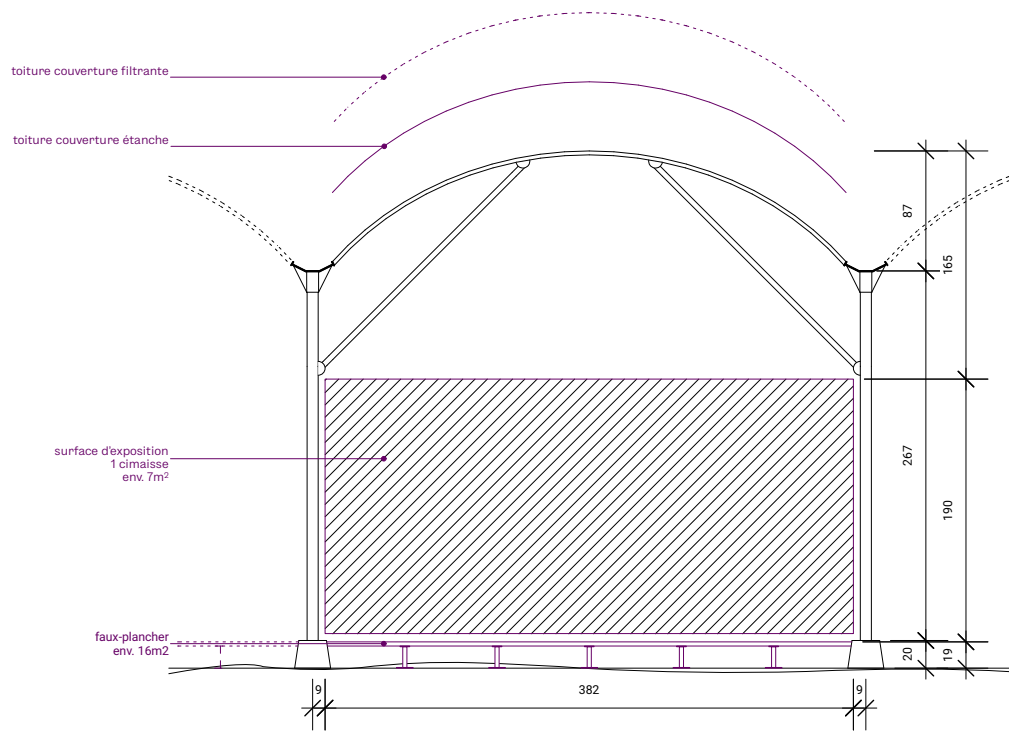
info@collectifgaltach
collectifgaltach.ch

plan général



BIG adresse du projet Plaine de Plainpalais requérant.e.s équipe BIG	DOCUMENT descriptif Plan général echelle 1 : 350 date 02.10.26 format A4	INFOS ET LEGENDES Toitures800m² Planchers580m² Serres8316ml si 4x4m larg.
--	--	---

plan espace d'exposition individuel



BIG adresse du projet — requérant.e.s —	DOCUMENT descriptif Plans module serre date 02.10.26 echelle 1 : 50 format A4	INFOS ET LEGENDES  Surface exposition 7m²	GALTA Clos de la Fonderie 7 1227 Carouge info@collectifgalta.ch collectifgalta.ch
--	--	---	--